

COMPTE RENDU LISTE D'APTITUDE DE C EN B ANNÉE 2013

La CAP Nationale examinant les promotions de C en B s'est réunie les 9, 10, 11 et 12 avril 2013.

Le projet comportait 1193 promus pour 10 855 candidats. Le choix des promus parmi les candidats labellisés « excellent » au niveau local est effectué par la DG.

4 agents retenus ayant aussi réussi le concours interne spécial, ont opté pour ce dernier et 1 agent refusant le bénéfice de la LA, ramenant donc le nombre de promus réels au projet à 1188.

Au cours de la CAP, suite aux interventions des organisations syndicales, la DG a ajouté 21 agents dans les directions suivantes : Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Ardennes, Bouches du Rhône, Calvados, Eure et Loire, Haute Garonne, Ille et Vilaine, Landes, Moselle, Nord, Oise, Yvelines, Var, Haute Vienne, Hauts de Seine, Réunion, Nouvelle Calédonie, DNVSF, DISI Ouest.

Parmi ces 21, lors de la CAPN, à la demande des élus, la DG a accepté de retenir 9 Agents Administratifs 1^{ère} classe représentant à peine plus de 0,7% du total des promus.

Au final, cette CAPN de liste d'aptitude a donné un avis sur la promotion de 1 209 agents pour 10 855 (1 868 agents pour 12 648 candidats en 2012), répartis en 522 promus pour 4 275 candidats issus de la filière fiscale et 687 promus pour 6 580 candidats issus de la filière gestion publique.

Pour cette liste d'aptitude 2013, les promus se répartissent en 80,80 % dans le grade d'AAP 1^{ère} classe, 19,20 % dans celui d'AAP 2^{ème} classe.

Par ailleurs, 55 % des lauréats sont dans la tranche d'âge de 45 – 55 ans, 18 % ont moins de 45 ans (dont 1,6 % moins de 39 ans) et 27 % ont plus de 55 ans (dont 3,77 % plus de 61 ans).

Dans le cadre des règles de gestion unifiées pour les promotions par liste d'aptitude, il est fixé par la DG un « potentiel » d'agents promouvables dans chaque direction. Ainsi, les directeurs connaissent par avance le nombre de candidats qui ont de réelles chances d'être promus. La CAPL donne un avis sur le classement en trois catégories : « excellent », « très bon » ou « à revoir ».

Un rapport n'est établi à l'issue de la CAPL que pour les seuls candidats classés « excellent ». En l'absence de rapport communiqué aux élus nationaux pour la défense des « à revoir » et des « très bon », nous avons peu d'arguments pour intervenir sur ces dossiers en séance.

Ce traitement constitue un déni d'équité entre tous les candidats. Nous avons dénoncé cette situation et redemandé la rédaction de rapports pour tous les candidats, ce que la DG refuse toujours de mettre en place.

La CGT revendique l'application des dispositions statutaires, qui limitent les recrutements par liste d'aptitude à 2/5 de tous les recrutements dans le corps des contrôleurs afin de privilégier les recrutements par concours qui doivent demeurer la règle générale.

Or, malgré la baisse importante cette année du pourcentage des promotions par liste d'aptitude, il n'y a pas eu de compensation au bénéfice des concours. A partir de 1 209 promus par liste d'aptitude, ce sont en effet 1813 autres recrutements qu'il aurait fallu prononcer.

En clair, il manquera encore plus de contrôleurs en 2013, qui feront défaut pour pourvoir tous les postes lors du mouvement de mutation du 1^{er} septembre prochain.

Nous avons enfin évoqué le problème de la formation initiale. Les promus de cette sélection arriveront sur un poste de contrôleur le 1^{er} septembre, avec au mieux une formation théorique de 2 semaines.

Le dispositif acquis au fil des ans, a été petit à petit remis en cause par la DG. Ces agents ne bénéficieront pas d'une formation suffisante pour exercer dans de bonnes conditions leurs missions de contrôleurs. Nous estimons que les stages de formation complémentaires après la prise de poste doivent être obligatoires et non optionnels.

Très attachée à cette question, la CGT Finances Publiques revendique une formation initiale de haut niveau, quelles que soient les modalités d'accès à la catégorie B.

Augmenter sensiblement les promus en B par voie de liste d'aptitude qui ne disposent que d'une formation de courte durée se traduit pour l'administration par des « économies » en matière de coût, par rapport à la formation initiale sur un an dispensée pour les lauréats des autres concours.

Ces constats confirment notre opposition à l'égard des

conditions de sélection et que tout reste à gagner en matière de transparence et d'objectivité. Nous avons rappelé nos revendications : la CGT Finances Publiques demande le remplacement de la liste d'aptitude par un examen professionnel assorti de critères objectifs liés à l'ancienneté. A l'examen de cette première CAP de liste unique, force a été de constater que la direction générale n'a pas amélioré la lisibilité pour les promotions par liste d'aptitude en 2012.

Compte tenu de toutes nos revendications sur la liste d'aptitude, nous avons refusé de prendre part au vote.

Les agents promus seront reclassés dans les conditions suivantes :

AAP et ATP 1^{ère} classe – échelle 6		Contrôleur 2^{ème} classe				
Echelon	Indice	Echelon	Durée	Report ancienneté	Indice	Gain
8 ^{ème} éch	430	11 ^{ème}	-	Anc acquise dans la limite de 2 ans	443	13
7 ^{ème} éch	416	10 ^{ème}	3 ans	½ (anc acquise) + 1an	420	4
6 ^{ème} > 1 an 6 mois	394	10 ^{ème}	3 ans	2/5 anc acquise au delà d'un an 6 mois	420	26
6 ^{ème} < 1 an 6 mois	394	9 ^{ème}	3 ans	Anc acquise x 2	400	6
5 ^{ème}	377	8 ^{ème}	3 ans	Anc acquise	384	7
4 ^{ème} > 1 an 8 mois	360	8 ^{ème}	3 ans	Sans ancienneté	384	24
4 ^{ème} < 1 an 8 mois	360	7 ^{ème}	3 ans	9/5 anc acquise	371	11
3 ^{ème} > 2 ans	347	7 ^{ème}	3 ans	Sans ancienneté	371	24
3 ^{ème} < 2 ans	347	6 ^{ème}	3 ans	3/2 ancienneté acquise	358	11
AAP et ATP 2^{ème} classe – échelle 5		Contrôleur 2^{ème} classe				
9 ^{ème} > 6 mois	362	8 ^{ème}	3 ans	5/7 (anc acquise au delà de 6 mois)	384	22
9 ^{ème} < 6 mois	362	7 ^{ème}	3 ans	Anc acquise + 2 ans 6 mois	371	9
8 ^{ème}	350	7 ^{ème}	3 ans	5/8 anc acquise	371	21
7 ^{ème}	338	6 ^{ème}	3 ans	¾ anc acquise	358	20
6 ^{ème} > 2 ans 6 mois	328	6 ^{ème}	3 ans	Sans ancienneté	358	30
6 ^{ème} < 2 ans 6 mois	328	5 ^{ème}	3 ans	(4/5 anc acquise) + 1 an	345	17
5 ^{ème} > 2 ans	318	5 ^{ème}	3 ans	Anc acquise au delà de 2 ans	345	27
5 ^{ème} < 2 ans	318	4 ^{ème}	2 ans	(1/2 anc acquise) + 1 an	334	16
AA 1^{ère} classe – échelle 4		Contrôleur 2^{ème} classe				
8 ^{ème}	335	7 ^{ème}	3 ans	5/8 anc acquise	371	36
7 ^{ème}	325	6 ^{ème}	3 ans	¾ anc acquise	358	33
5 ^{ème} > 2 ans	308	5 ^{ème}	3 ans	Anc acquise au delà de 2 ans	345	37
5 ^{ème} < 2 ans	308	4 ^{ème}	2 ans	(1/2 anc acquise) + 1 an	334	26
4 ^{ème} > 2 ans	300	4 ^{ème}	2 ans	Anc acquise au delà d'1 an	334	34
4 ^{ème} < 2 ans	300	3 ^{ème}	2 ans	(1/2 anc acquise) + 1 an	325	25

Les membres de la CAP

Michel RABILLARD - Jocelyne SABLE – Pascal GRANET – Patrick COSSEC – Richard BORDONNEAU – Nathalie GHIO – Michel MERLE – Jorge DEVECCHI – Béatrice CHIRON-SAICH – Régis OSWALD – Caroline DEBRUYNE – Fred SOTTET – Franck STOCKER